

Décision DG-2025-02 relative à la composition du Comité local de sélection HCA

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'Education notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1 ;
 Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
 Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;
 Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ensa ;
 Vu l'avis n°2024/CPS-restreint/005 du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte du 18 février 2025 fixant la composition nominative des comités de sélection ;
 Vu le règlement intérieur du comité de sélection de l'ensa Nantes pour le poste de professeur du champ disciplinaire Histoire de l'Architecture (HCA) en catégorie 1,

DECIDE

Article 1^{er} : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un professeur dans la discipline HCA est fixée à 9 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement du professeur est fixée comme suit :

ENSA NANTES	
Référence de la fiche de poste : 2024-1778338 - Professeur des ENSA, catégorie 1	
Discipline : HCA	

Membres appartenant aux établissements				
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Discipline
1	Mme	TESSIER	Maëlle	TPCAU
2	M	LESCOP	Laurent	STA
3	M	VIOLEAU	Jean-Louis	SHS
Membres extérieurs aux établissements				
4	Mme	MANIAQUE	Caroline	HCA
5	Mme	PICON- LEFEBVRE	Virginie	HCA
6	M	HAMON	Etienne	HCA
7	M	TEXIER	Simon	HCA
8	M	BRUCCULERI	Antonio	HCA
9	M	JANNIERE	Hélène	HCA

Article 3 : Madame Caroline MANIAQUE, Professeure de l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie, est désignée en qualité de Présidente de ce comité de sélection.

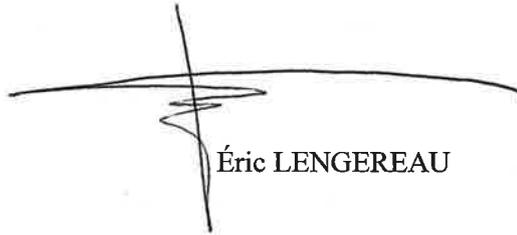
Article 4 : Madame Maëlle TESSIER, Professeure de l'ensa Nantes, est désignée en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.

Article 5 : Madame Virginie PICON-LEFEBVRE est désignée en qualité de suppléante pour la présidence de ce comité de sélection.

Article 6 : Le comité de sélection HCA fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2025, pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidats retenus, il est mis fin au comité de sélection.

Article 7 : Les services administratifs de l'ensa Nantes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes le 12 mars 2025



Éric LENGEREAU